

## **Fiche de données de sécurité CE**

### **1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise**

#### **1.1 Dénomination commerciale**

ALUSAD - granulé d'aluminium

#### **1.2 Données du producteur/fournisseur:**

Metalltechnik Schmidt GmbH & Co. KG

Postfach 43 29

D - 70781 Filderstadt

Tél.: (49) 711 / 77 99 07 - 0

Fax: (49) 711 / 77 99 07 99

Renseignements en cas d'urgence: M. Bader

Numéro d'appel d'urgence: (49) 711 / 77 99 07 - 0

### **2. Composition/informations sur les composants**

Caractérisation chimique: alliage d'aluminium

N° CAS: 7429-90-5

N° d'identification: 013-002-00-1

N° CEE: 231-072-3

N° ONU: 1309\_\_

Granulé d'aluminium

Indications complémentaires relatives à la caractérisation chimique:

L'aluminium est un agent réducteur puissant.

### **3. Identification des dangers**

Non inflammable à l'état brut de moulage

Les fines particules métalliques peuvent réagir avec l'eau et former des gaz inflammables.

### **4. Premiers secours**

Remarques générales: L'aluminium n'est pas une substance dangereuse.

Après contact avec la peau: Laver à fond les parties exposées avec de l'eau et du savon. Retirer les vêtements contaminés. Utiliser de la crème pour les mains.

Après contact avec les yeux: Rincer abondamment à l'eau courante (10 minutes) en maintenant les paupières écartées (protéger l'œil intact ; le cas échéant, enlever les lentilles de contact). Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion: Rincer immédiatement la bouche, boire ensuite de grandes quantités d'eau. Consulter un médecin.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

|   |   |
|---|---|
| Moyens d'extinction appropriés:           | sable sec, couverture extinctrice, extincteur à poudre sèche de classe D  |
| Moyens d'extinction à éviter:             | eau, CO <sub>2</sub> .  |
| Protection contre l'incendie / explosion: | Empêcher la formation de nuages de poussières, conserver à l'écart de toute source d'ignition, ne pas laisser traîner de résidus, ne pas enlever les restes avec un aspirateur. |
| Indications complémentaires:              | Aucune.   |

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

|      |   |
|------|---|
| Air: | Rabattre la poussière et les nuages de produit à distance suffisante à l'aide d'eau pulvérisée. |
| Eau: | Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.   |
| Sol: | Recueillir le produit de manière mécanique.   |

Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Éliminer prudemment à l'aide d'un balai, ne pas utiliser d'aspirateur.

Empêcher la formation de nuages de poussières. Remettre dans des récipients métalliques fermant à clé. Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Manipulation

Tenir les installations, appareillages ou récipients hermétiquement fermés.

Empêcher la formation de nuages de poussières.

Conserver à l'abri de l'humidité.

Aspirer au lieu de formation ou d'extraction.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition.

Conserver à l'écart des matières inflammables.

Éviter le contact direct avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Protection respiratoire: filtre à particules.

### 7.2 Stockage

Conserver au frais et au sec dans des récipients fermés et non-inflammables: éviter le rayonnement solaire direct; conserver à l'écart des agents oxydants et autres matériaux inflammables.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Mesures de prévention et de contrôle de l'exposition

Concentration maximale admissible sur le lieu de travail (2003) de fine poussière d'aluminium :  
6 mg/m<sup>3</sup>

### 8.2 Equipement de protection individuel

Hygiène du travail : lavage à l'eau et au savon, nettoyer les vêtements souillés.

Protection respiratoire: filtre de protection respiratoire de type P1 conformément à la norme EN 149:2001 en cas de dépassement de la concentration maximale admissible

Protection des mains: -

Protection des yeux: lunettes de protection hermétiques en cas de manipulation de quantités importantes.

Protection corporelle: -

Autres: crème de protection pour la peau

## 9. Propriétés physiques et chimiques

|                                  |  |
|----------------------------------|--|
| Forme:                           | Granulat ou poudre, à grains gros ou fins, partiellement pulvérulent   |
| Couleur:                         | argenté à gris   |
| Odeur:                           | sans   |
| pH:                              | n. a.  |
| Point / intervalle d'ébullition: | aluminium: 2 467 °C  |
| Point / intervalle de fusion:    | aluminium: 660 °C  |
| Point d'éclair:                  | n. a.  |
| Inflammabilité:                  | non inflammable (conformément à l'annexe V, partie A.9, de la directive 67/548/CEE).   |
| Dangers d'explosion:             | Le produit n'est pas explosif, mais les fines particules peuvent former des mélanges air-poussières explosifs.<br>Limite d'explosion : inférieure : 30 g/m <sup>3</sup> ; supérieure : n. d. |
| Propriétés comburantes:          | n. d.  |
| Pression de vapeur:              | n. a.  |
| Densité relative:                | 2,70 g/cm <sup>3</sup>   |
| Densité en vrac:                 | 0,9 - 1,2 g/cm <sup>3</sup> en fonction du type  |
| Hydrosolubilité:                 | insoluble  |
| Liposolubilité:                  | n. d.  |
| Coefficient de partage:          | n. d.  |

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Stabilité

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

L'aluminium s'oxyde en présence d'oxygène, brûle en présence de CO<sub>2</sub>.

### 10.2 Conditions et substances à éviter

Éviter le rayonnement solaire direct, la production d'étincelles et la formation de nuages de poussières. Conserver à l'écart de toute source d'ignition et toute flamme nue.

Le produit réagit violemment avec les acides, les alcalis, les agents oxydants et les hydrocarbures chlorés. Un contact prolongé avec l'eau peut produire une réaction avec libération d'hydrogène.

Le contact avec des agents oxydants puissants (p. ex. peroxyde) peut produire des réactions exothermiques (risque d'incendie/explosion).

### 10.3 Produits de décomposition dangereux

L'aluminium réagit avec les substances énumérées au point 10.2 pour produire de l'hydrogène hautement inflammable.

## 11. Informations toxicologiques

|  |        |
|--|--------|
| 11.1 Toxicité aiguë (DL 50), orale:      | n. d.  |
| 11.2 Toxicité aiguë (DL 50), cutanée:    | n. d.  |
| 11.3 Toxicité aiguë (DL 50), inhalation: | n. d.  |
| 11.4 Action irritante:                   | aucune |

## 12. Informations écologiques

L'aluminium est considéré comme étant écologiquement neutre.

Le groupe de travail créé par la Commission européenne en vue d'établir une classification écologique et une caractérisation des substances, est également chargé d'évaluer les métaux peu solubles et leurs composés.

Classe de pollution des eaux: 0

## 13. Considérations relatives à l'élimination

Le produit ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères; ne pas laisser pénétrer dans les égouts; décharge contrôlée de déchets (après conditionnement) ainsi que traitement physique/chimique approprié.

Numéro de code des déchets: 51305

Les matériaux d'emballage souillés peuvent être éliminés comme poudre métallique. L'éliminateur adéquat doit toutefois être contacté en vue du degré de pollution. Si l'élimination comme déchet métallique n'est pas possible, éliminer les matériaux d'emballage comme le produit.

## 14. Informations relatives au transport

N° ONU: ne constitue pas une marchandise dangereuse au sens des règlements cités. Ce produit a été contrôlé et classé comme inoffensif conformément aux recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses (Livre orange) et aux règlements de l'ADR.

Désignation officielle:

Classe ADR/RID:

Code IMDG/GGVmer:

GSMU:

SAMU:

Classe OACI/IATA-DGR:

Groupe d'emballage:

## 15. Informations réglementaires

### 15.1 Marquage selon les directives CEE, identification des dangers

Directive 67/548/CEE relative à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses

Non inflammable à l'état brut de moulage

Peut être inflammable sous forme de fines particules

**Le produit comprend:**

#### Phrases R:

10 Inflammable

14/15 Réagit violemment au contact de l'eau en dégageant des gaz inflammables

#### Phrases S:

2 Conserver hors de portée des enfants

8 Conserver le récipient à l'abri de l'humidité

43 En cas d'incendie, utiliser des poudres ou du ciment ou du sable sec pour l'extinction (Moyens d'extinction à préciser par le fabricant. Si l'eau augmente les risques, ajouter : « ne jamais utiliser d'eau »)

## 15.2 Réglementation nationale (Allemagne)

Informations relatives à la restriction d'emploi

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs du : n. a.  
Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs, annexe 2  
Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs, annexe 3  
Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs, annexe 4

Classement selon les instructions techniques pour le contrôle de la qualité de l'air (TA-Luft) :

Émission de poussière totale max. admise :

Débit massique > 0,5 kg/h : 50 mg/m<sup>3</sup>

Débit massique ≤ 0,5 kg/h : 0,15 g/m<sup>3</sup>

Classe de pollution des eaux : 0                      Classification propre (O/N) : Oui

## 16. Autres informations

Les indications données ici se basent sur l'état actuel de nos connaissances et ne représentent pas une assurance de qualité. La fiche de données de sécurité décrit les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit. Le destinataire de notre produit doit respecter les lois et dispositions existantes sous sa propre responsabilité. Système de classification : la classification correspond aux listes actuelles de la Communauté européenne mais est toutefois complétée par des indications de la littérature spécialisée ainsi que des fiches de données de sécurité pour matières premières.

Département assurant la délivrance : service qualité

Remplace fiche de données de sécurité du 30.3.2007

Abréviations utilisées : n. a. - non applicable ; n. d. - données non disponibles

M E T A L L T E C H N I K  
Schmidt GmbH & Co. KG

QWL, 01.08.2007  
Michael Bader